

## Le Greffier en Chef du Tribunal Administratif de Poitiers

Vu le code de justice administrative et notamment son article R 226-6 ;

Vu l'accord du président en date du 3 septembre 2012 ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2014 portant délégation de signature ;

### A R R Ê T E

Article 1 : l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2014 est rapporté.

Article 2 : Délégation de signature est donnée aux greffiers de chambre :

Mme NOIRIEL, secrétaire administratif de classe normale – greffier,

Mme GERVIER, secrétaire administratif de classe normale - greffier,

Mme COLLET, secrétaire administratif de classe normale – greffier,

à l'effet de signer :

- tous les actes relatifs aux communications effectuées par le greffe dans le cadre de la procédure d'instruction des dossiers ;
- les avis d'audience ;
- les notifications et ampliations des jugements.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à :

Mme ROBIN, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe,

Mme BOBIER, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe,

Mme BRUNET, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Mme RABACHOU, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Mme SOUILLE, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Mme ROUÏL, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,

M. THOUVENIN, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Mme BERTHEAU, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Mme VAUDELEAU, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Mme VARENNE, adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe,

Mme RAUD, adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe,

Mme GIBAUT, adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe,

agents du greffe, à l'effet de signer :

- tous les actes relatifs aux communications effectuées par le greffe dans le cadre de la procédure d'instruction des dossiers y compris les renvois d'audience (sans date).

**Article 4** : Le présent arrêté sera notifié à chacun des personnels ci dessus désignés et sera publié au Recueil des actes administratifs des départements de la Vienne, des Deux-Sèvres, de la Charente et de la Charente-Maritime.

Fait à Poitiers, le 1<sup>er</sup> septembre 2015

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'S' followed by a vertical line and a horizontal stroke at the bottom.

S. TESTON